

Père Michel EULER

Vicaire général

Ref : VG.2022.11

Chambéry, le 30 mars 2022

COMMUNIQUE

Aux prêtres, diacres, responsables de services et communautés religieuses.

Depuis le début de la pandémie COVID, dans le souci de limiter la propagation du virus, Mgr Ballot avait demandé à ce que la communion dans la main soit l'unique mode pour communier. Compte-tenu de l'assouplissement des mesures sanitaires par le gouvernement, Mgr Ballot estime que cette demande ne s'impose plus dans nos diocèses.

Dans cette même dynamique de reprise de pratiques religieuses mises entre parenthèse pour un temps, le conseil épiscopal propose qu'à partir de la veillée pascale, notamment pour marquer le temps de l'aspersion caractéristique de cette veillée et du temps pascal, nous pourrions réintroduire l'usage de l'eau bénite, avec l'utilisation des bénitiers et la bénédiction des corps lors des funérailles.

Nous n'oublions cependant pas que le virus circule toujours de manière active, ce qui nous invite à rester attentifs aux situations locales et même parfois proposer les gestes barrières (avec mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des églises), notamment pour protéger les plus fragiles d'entre nous.



Père Michel Euler
Vicaire général